



# **Avance de trésorerie sur CIR et CII**

Version du 24 janvier 2017



# L'offre

- **NEFTYS est une plateforme de préfinancement en ligne du Crédit d'Impôt Recherche et du Crédit d'Impôt Innovation.**
- **Notre capacité d'intervention s'élève à environ 100M€ / an.**
- **Les entreprises peuvent nous solliciter pour des créances « nées » ou « en germe »**
  - Lorsque l'avance de trésorerie porte sur les dépenses de recherche de l'année n-1, les fonds sont décaissés en une seule fois, après audit de la déclaration de CIR.
  - Si elle porte sur les travaux de recherche de l'année en cours, les fonds sont décaissés progressivement, au fur et à mesure de l'engagement des dépenses de CIR.
- **Quotité financée : 91% du CIR / CII validé par l'audit.**
- **Cout financier : sauf exception, 4,25% l'an précomptés**
  - Frais de dossier et d'audit : sur devis

# Critères et conditions d'octroi

## ■ Principaux critères d'éligibilité:

- Le cumul du CIR et du CII doit être supérieur ou égal à 100k€ par année
- Aucun critère financier (en CA, rentabilité, fonds propres, endettement, etc..).
- Un CIR de bonne qualité, cad un CIR dont au moins 80% pourra être validé par notre audit

## ■ Cas particulier des créances en germe :

- Analyse de la trésorerie de l'entreprise jusqu'au dépôt des comptes de l'exercice en cours
- Audit sur base sur la documentation technique de l'année précédente, complétée d'une note de synthèse des travaux poursuivis sur l'année en cours et/ou d'un interview avec le responsable technique / scientifique de l'entreprise.

# Les retenues de garantie

- L'avance de trésorerie porte sur 91% des dépenses validées par l'audit :

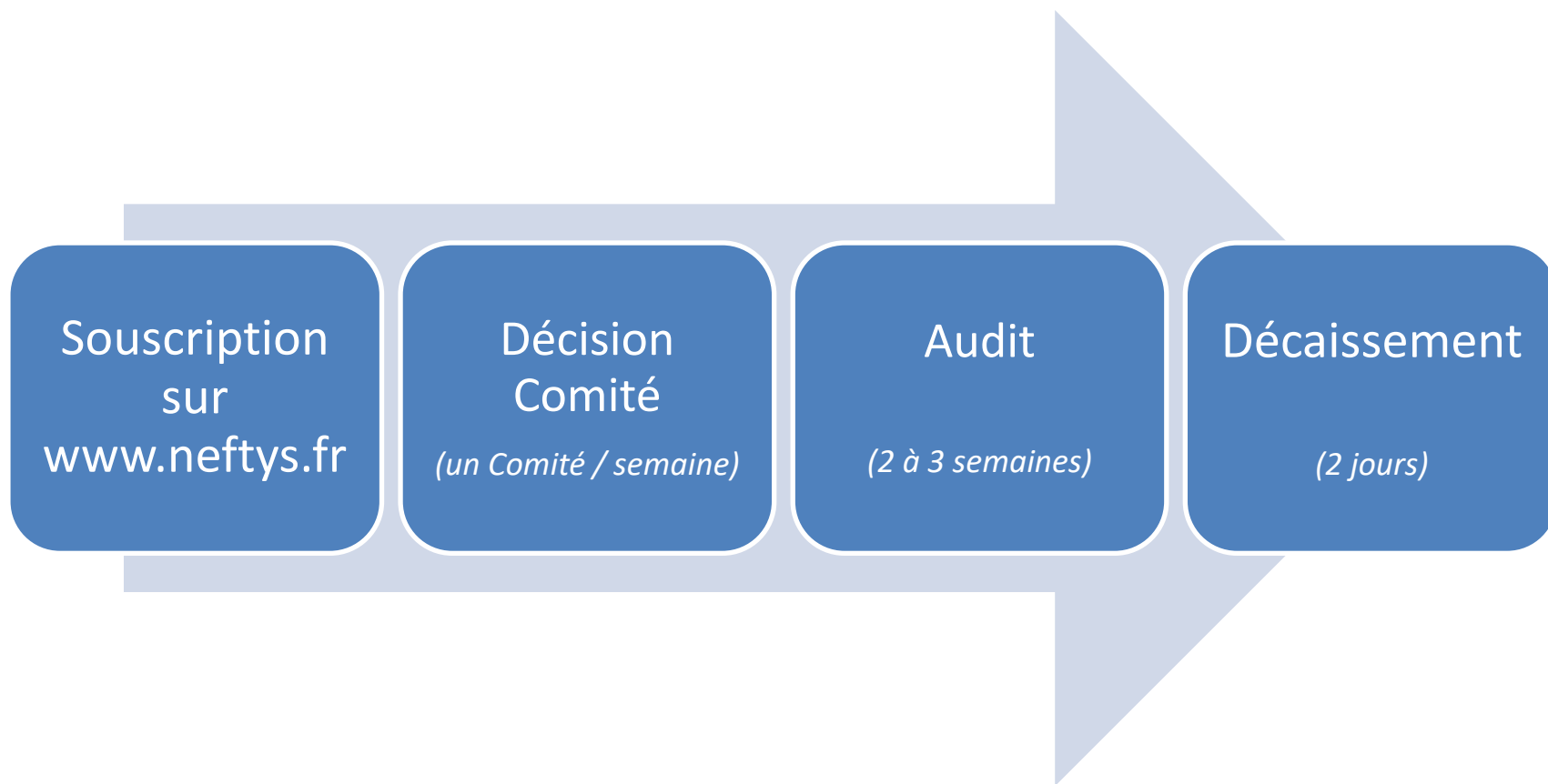
Illustration pour un montant déclaré (ou estimé) de 100	Scénario 1	Scénario 2
<b>Montant validé par l'auditeur désigné par le Fonds</b>	<b>100%</b>	<b>95%</b>
Retenue Individuelle	5.00	4.75
Retenue Collective	4.00	4.00
Partie Non Financée	0	5.00
<b>Avance de trésorerie (avant intérêts et commissions)</b>	<b>91.00</b>	<b>86.25</b>

- **Sous réserve de complet remboursement par le Trésor Public :**

- La Retenue Individuelle est restituée **immédiatement**.
- La Retenue Collective est restituée **après 2020** (i.e. à la liquidation du Fonds) diminuée des éventuels impayés subis par le Fonds sur la durée.
- La Partie Non Financée est restituée **au plus tôt de** (i) un contrôle fiscal venant valider le CIR ou bien (ii) l'expiration du délai de prescription fiscale.

# Le process

---



# Contacts

---

[www.neftys.fr](http://www.neftys.fr)

[preficir@neftys.fr](mailto:preficir@neftys.fr)